

CONSERVATOIRE À RAYONNEMENT DÉPARTEMENTAL DU VAL D'YERRES

Musique

niveau scolaire (à titre indicatif)	scolarité	contenu des cours		
		instrument (obligatoire)	formation musicale (obligatoire)	pratique collective (obligatoire)
petite section	jardin			45' par semaine
moyenne section	éveil 1			45' par semaine
grande section	éveil 2			45' par semaine
CP	éveil 3			45' par semaine
CE1	1C1	cours collectif instrumental * 1h par semaine	formation musicale orchestrale * 1h30 par semaine	
		30' par semaine	1h par semaine	1 cours par semaine
CE2	1C2	cours collectif instrumental * 1h par semaine	formation musicale orchestrale * 1h30 par semaine	
		30' par semaine	1h par semaine	1 cours par semaine
CM1	1C3	30' par semaine	1h par semaine	1 cours par semaine
CM2	1C4	30' par semaine	1h par semaine	1 cours par semaine
6 ^e	2C1	45' par semaine	1h30 par semaine	1 cours par semaine
5 ^e	2C2	45' par semaine	1h30 par semaine	1 cours par semaine
4 ^e	2C3	45' par semaine	1h30 par semaine	1 cours par semaine
3 ^e	2C4	45' par semaine	1h30 par semaine	1 cours par semaine
2de	3C1	50' par semaine	2h par semaine	1 cours par semaine
1 ^{ère}	3C2	50' par semaine	1 cours par semaine	1 cours par semaine
Tale	3C3	50' par semaine	1 cours par semaine	1 cours par semaine
	cycle spécialisé	1h par semaine	1 cours par semaine	1 cours par semaine
Après validation du cycle 1 ou à partir de 25 ans	cursus loisir	30' par semaine	1 cours par semaine (facultatif)	1 cours par semaine

- ✓ *Le **1er cycle collectif** est vivement conseillé pour les élèves débutant l'apprentissage d'un instrument (1^{ère} et 2^e année).
Les instruments accessibles sont ceux de la famille des **cordes** (violon, alto, violoncelle, contrebasse), des **bois** (flûte traversière, clarinette, hautbois, basson) et des **cuvres** (trompette, trombone, cor, saxophone).
- ✓ Le **cursus** est organisé par cycle (1, 2, 3, spécialisé), il comprend 3 cours obligatoires :
L'**instrument** à choisir parmi les disciplines figurant à la page suivante
La **formation musicale**
La **pratique collective** selon les préconisations de l'équipe pédagogique
- ✓ Le **cursus loisirs** comprend 2 cours obligatoires (instrument et pratique collective) et 1 cours facultatif (formation musicale). Il s'agit d'un parcours personnalisé non diplômant d'une durée de 4 ans maximum.